



*Service régional et départemental  
de la communication interministérielle*

Rouen, le 23 janvier 2020

## Observatoire départemental de l'agribashing

La stigmatisation des activités agricoles, d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, communément appelée "**agribashing**", peut conduire à une multiplication des **actes d'incivilité, d'intimidation, voire de violences envers les professionnels en lien avec l'agriculture**.

Pour prendre en compte cette menace émergente, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé, en avril 2019, de la création d'**observatoires départementaux de l'agribashing**.

Pierre-André DURAND, préfet de la Seine-Maritime, préfet de la région Normandie, a installé vendredi 17 janvier 2020, conjointement avec Frédéric BENET-CHAMBELLAN, procureur général près la cour d'appel de Rouen, cet observatoire départemental qui réunit les procureurs des trois tribunaux judiciaires, les services de l'État, dont la gendarmerie, la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles, avec l'**objectif de disposer d'un état des lieux exhaustif des problématiques de sécurité rencontrées par les agriculteurs afin d'élaborer des solutions communes, efficaces et concertées**.

L'observatoire veillera ainsi à **détecter les menaces** et coordonner les actions relatives à la **prévention** notamment des intrusions, à partager les informations à l'échelle interdépartementale. À cet égard, la **cellule DEMETER** mise en place par la gendarmerie nationale reste un outil privilégié.

Les agriculteurs sont engagés dans une démarche de dialogue avec leurs voisins par la définition puis la signature à l'échéance de fin mars 2020 d'une **charte de bon voisinage**. Dans la continuité de la convention signée en 2014 entre acteurs du monde agricole et forces de l'ordre, le **plan départemental de lutte contre les vols dans les exploitations** sera réactualisé au regard des circonstances actuelles.

**SRDCI**

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) et [www.normandie.gouv.fr](http://www.normandie.gouv.fr) , Twitter : @prefet76

**courriel** : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)